

# CHANGEMENTS IMPORTANTS POUR 2026

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

### COLLECTE DES DÉCHETS

Changement de jour de collecte  
MAINTENANT LE MERCREDI



### COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION

UNIQUEMENT  
LE «BAC IMPACT»  
NUMÉROTÉ



La directive de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est qu'un bac de 360 litres est suffisant pour subvenir au besoin d'une résidence familiale lorsqu'une collecte est faite aux deux semaines.

Tous les autres bacs bleus ne seront pas vidés.

Si vous n'avez pas reçu votre «BAC IMPACT»,  
contactez la Régie au 819-395-5096.

Le règlement #414-2025 concernant la gestion des matières résiduelles est disponible pour consultation au bureau municipal ou directement sur le site internet de la municipalité [www.st-edmond-de-grantham.qc.ca](http://www.st-edmond-de-grantham.qc.ca) dans la section **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX - Matières résiduelles**

# COMMENT ÉLIMINER LE BAC VERT

## SOLUTION DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT



### ÉCOCENTRE

Doit être en trois parties :

- Bac et couvercle dans la section plastique
- Roues dans la section déchets
- Barre qui tient les roues dans la section métal

## À VENIR

### RECYCLAGE DE VOS BACS VERTS

Nous avons entamé des démarches afin que les bacs verts sur le territoire de la Municipalité puissent être recyclés.

Une collecte à votre domicile sera planifiée.

Vous serez informés sous peu des dates de collectes ainsi que de la procédure à suivre.